

Metz, le 26 novembre 2021

Communiqué de presse

Convention de coopération entre la DDFiP de la Moselle et l'Urssaf Lorraine

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre la DGFIP et l'Urssaf en matière de recouvrement des recettes fiscales et sociales, la **Direction départementale des Finances publiques de la Moselle** représentée par **M. Etienne EFFA** et la **Direction régionale de l'Urssaf Lorraine** représentée par **M. Christophe FRANCESCHI** ont signé le 25 novembre 2021 une convention partenariale visant à renforcer l'échange d'informations et la coordination de l'action entre les deux organismes.

Cette convention permettra de renforcer sur le territoire mosellan l'efficacité des actions de recouvrement et l'accompagnement des entreprises et travailleurs indépendants en difficulté.

Ce nouveau dispositif relatif au recouvrement des créances fiscales et sociales dynamise le partenariat DGFIP/ Urssaf et vient enrichir une coopération déjà forte entre les deux services publics, notamment dans les domaines de la lutte contre la fraude et le soutien aux entreprises en difficulté. Cette coopération est actuellement renforcée par la mise en œuvre du plan interministériel d'accompagnement des entreprises à la sortie de crise.

Cette convention et le dispositif d'échanges qu'elle prévoit ont vocation à se mettre en place d'ici cette fin d'année dans tous les départements de l'ex-région Lorraine.

Contact presse :

- Isabelle UNTEREINER – ddfip57.communication@dgfip.finances.gouv.fr – 03 87 38 67 41
- Odile TAILLARD – odile.taillard@urssaf.fr – 03 87 56 5037